

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION ET DE PRESTATIONS

ADHÉSION

L'association :

Sacré Burlesque Production.

Association loi 1901 (non assujettie à TVA, association à but non lucratif)

Immatriculée au RCS, SIRET 889 158 259 00024, domiciliée à REIMS.

Créée en octobre 2019

L'objet est de se réunir autour d'une passion commune, le monde du spectacle et de l'effeuillage burlesque.

Domaine du Spectacle : À partir de l'année 2022, l'association a décidé d'ouvrir des cours de burlesque dans le but de faire découvrir cet art, en complément de ses activités de production de spectacles et de soutien aux arts vivants.

L'association donne l'opportunité d'évoluer artistiquement mêlant burlesque, humour, musique et théâtre sur scène, lors de représentations sous forme de scènes ouvertes à ses adhérents. Cette expérience permet aux adhérents de découvrir l'art de la scène . Enfin, la principale vocation de ce projet est de donner la chance à tous de s'amuser et d'évoluer dans un domaine artistique consacré au spectacle.

Les adhérents bénéficient de tarifs préférentiels lors des événements organisés par l'association et/ou peuvent, s'ils le souhaitent, devenir bénévoles.

TARIFICATION - RÈGLEMENT ET ASSURANCE

TARIFICATION ADHÉSION

Chaque adhérent bénéficie de plein droit par son adhésion en s'acquittant d'une cotisation de 10 euros, à l'assurance responsabilité de l'association pour tout accident survenu pendant les activités, en complément de son assurance responsabilité civile

LES COURS

Les cours sont au tarif de 10 euros l'unité et commencent en septembre et se terminent le 30 juin à la fréquence de deux cours mensuels selon le planning établi. Nous tenons à ce que les adhérents puissent jouir de nos cours tout au long de l'année au maximum. En cas d'absence d'un de nos professeurs, le cours sera remboursé.

Nous rappelons qu'un adhérent se doit d'avoir le respect de son groupe dans une ambiance amicale et bon enfant.

Les adhérents bénéficient de tarifs préférentiels lors de événements organisés par l'association et/ou peuvent s'ils le souhaitent devenir bénévoles lors des manifestations organisées par l'association.

RÈGLEMENT ET REMBOURSEMENT

Le règlement de l'adhésion et des cours se fait avant le 1er cours sur le site Hello Asso par carte bancaire uniquement

Le règlement des cours doit se faire au plus tard la veille du cours sur le site helloasso afin que nos professeurs puissent organiser le cours selon le nombre d'élèves. Les cours peuvent être payés à l'unité ou en forfait mensuel sans engagement.

Si l'élève souhaite arrêter le prélèvement automatique, il doit le faire directement sur le site d'Hello asso pour le mois suivant.

Les accessoires seront fournis pour l'ensemble des cours.

Les adhésions sont non remboursables en cas d'abandon du ou des cours par l'adhérent, dans l'année.

Les cours réservés et payés sur Helloasso seront remboursable seulement en cas d'obligation par l'adhérent d'arrêter pour cause de maladie grave ou déménagement à plus de 40 km.

Cependant un cours payé peut être reporté au cours suivant si l'élève le souhaite, en cas d'impossibilité d'y assister.

En cas de problèmes externes indépendants de la volonté de l'association, forçant cette dernière à annuler certains cours, l'association ne pourra effectuer de remboursements, mais s'engage à re-programmer un cours à une date ultérieure.

Dans ces conditions, l'association s'engage à trouver des solutions pour maintenir une activité régulière.

TENUE ET MATÉRIEL

La tenue à adopter sera annoncée à l'avance. L'adhérent s'engage à respecter le matériel qui lui est prêté ainsi que les locaux.

DROIT À L'IMAGE ET RGPD

Pendant les cours, des photographies et vidéos peuvent être prises et postées sur le site internet et les réseaux sociaux de l'association. L'adhérent est en droit d'accepter ou de refuser la diffusion de son image sur internet les réseaux sociaux.

Cette autorisation sera manifestée par l'accord écrit de l'adhérent.

RGPD : l'association est tenue de respecter les données à caractère personnel dans le cadre de la réglementation RGPD, à savoir :

Le droit à l'information

Le recueil du consentement

Le droit d'opposition

Le droit d'accès et de rectification

Le droit à la portabilité

DROIT DE RÉTRACTATION

Principe :

Du fait de la souscription de l'adhésion et des cours par internet, les adhérents bénéficient des dispositions du code de la consommation sur le droit à la rétractation.

Ce délai permet d'annuler purement et simplement l'exécution des conditions générales et le remboursement de l'adhésion et des cours. Ce délai court à partir du lendemain du règlement par l'adhérent pour une durée de 14 jours calendaires.

Si le dernier jour de l'expiration du délai est un jour férié, un samedi ou un dimanche, alors il est prorogé au jour ouvrable suivant.

Le droit de rétractation n'est pas soumis à un format ou l'envoi d'une lettre recommandée. Une preuve d'envoi sera néanmoins nécessaire pour calculer l'exercice légal du délai de rétractation.

Exception :

Le droit de rétractation ne peut s'appliquer pour des services totalement exécutés avant la fin du délai de rétractation et pour des prestations indissociables l'une de l'autre (adhésion et cours, ou adhésion et réduction pour les spectacles).

En conséquence, si l'adhérent a déjà bénéficié d'un cours, ou d'une réduction, il ne pourra pas utiliser son droit de rétractation ni pour la prestation dont il a bénéficié, ni pour l'adhésion.

Sacré Burlesque Production,
Signature